



Création entreprise et colaboration

Par **Julien05**, le **27/06/2018** à **17:18**

Bonjour,rnJe m appelle Julie et j aimerais créer une entreprise et collaborer avec une amie qui a déjà la sienne. rnJe vous explique. rnMon amie a une entreprise de protheses ongulaires.rnSon entreprise se porte bien mais elle aimerait faire grossir son bébé. rnDe mon côté j aimerais créer une structure identique peut être en micro entreprise. rnMon amie à un salon ou elle travaille en plus du domicile.rnJe voulais savoir si, en créant ma micro entreprise onglerie, je peux travailler chez elle dans ses locaux en renversant un loyer ou tout comme. rnQue que tout cela soit légal. rnCertains me disent que c est du travail dissimulé et que l urssaf ne va pas être content. rnPonvons nous travailler dans les même locaux, avec la même activité mais avec chacune son entreprise ? Comment monter cela ?rnMerci à tous
rnCordialement rnrnJulie

Par **morobar**, le **28/06/2018** à **15:44**

Bonjour,rnMieux vaut en effet s'adresser par exemple à un notaire qui saura rédiger un bail en prenant en compte le cas échéant la création d'un fond de commerce ou en éludant ce risque.rnLe risque actuel de travail dissimulé est effectif car le recours à un sous-traitant dans les mêmes locaux et pour la même activité est analysé comme une tentative d'écarter les obligations sociales du donner d'ordre.